

Conseil de Métropole // lundi 1^{er} février 2021

AGENDA // lundi 29 mars / C'est la date du prochain conseil de Métropole

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : 1,5 MILLIARD D'EUROS D'INVESTISSEMENT SUR SIX ANS

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu le 1^{er} février en Conseil de Métropole. Étape impérative avant l'adoption du budget primitif, il porte sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Les explications de Renaud Calvat, 1^{er} vice-président de la Métropole, maire de Jacou.



RENAUD CALVAT,
1^{er} vice-président
de la Métropole délégué
aux finances et
à la coopération
avec les communes,
maire de Jacou.

Dans quel contexte s'est préparé ce premier budget de votre mandature ?

Il s'inscrit dans une période de crise sanitaire inédite. Nous commençons avec une dépense de 40 millions engagée durant l'année 2020 dans les actions de soutien pour faire face à la crise économique. Notre budget est également impacté par les décisions prises par l'équipe précédente. Par exemple, la fermeture de la décharge de Castries, sans solution de repli anticipée, rajoute 11 millions à la facture de la Métropole afin d'exporter nos déchets. Néanmoins, notre objectif est de dégager des marges de manœuvre pour pouvoir investir 1,5 milliard d'euros au moins sur les six prochaines années, soit 50 % de plus par rapport à la période 2015-2020.

Comment allez-vous faire ?

En maîtrisant la section de fonctionnement avec le maintien d'un taux d'épargne brute supérieur à 12 %. En veillant à ce que notre capacité de désendettement soit inférieure à douze ans. Et surtout, en augmentant nos investissements à long terme sur des politiques de services publics utiles et efficaces afin que la Métropole soit une des solutions à la crise que nous vivons. Pour 2021, les investissements s'élèveront à 300 millions d'euros. Nous bénéficions des taux d'emprunt extrêmement bas. Profitons-en pour relancer l'économie.

À quoi serviront les 300 millions, cette année ?

Le détail des investissements sera présenté lors du prochain conseil de Métropole, le 29 mars. Seront ciblés les enjeux économiques, les mobilités actives, l'amélioration du cadre de vie ainsi que la protection de nos concitoyens, notamment contre les inondations. Le DOB est avant tout une philosophie d'action. Il donne les grands fondamentaux sur lesquels nous allons travailler dans les six ans qui viennent. Nous allons d'ailleurs le faire avec tous les partenaires (Département, Région, État, Union européenne) dans un esprit d'union sacrée, loin des polémiques stériles.

MOBILITÉS

DONNER DES ALTERNATIVES À LA VOITURE

La stratégie mobilités à horizon 2025 engage la Métropole dans un nouveau chemin vers une mobilité durable et solidaire. Pour cela, elle doit offrir des infrastructures attractives comme le tramway (ligne 5 fin 2025, extension de la ligne 1 vers la gare Sud de France), des lignes de bus à haut niveau de service et des parkings relais. Mais également donner envie d'abandonner la voiture par le développement d'un véritable système vélos, par le biais notamment d'une offre massive de locations avec option d'achat de vélos à assistance électrique et d'un réseau structuré d'itinéraires cyclables. Un plan piétons à l'échelle de la Métropole est aussi à l'étude. La gratuité du réseau de transports publics s'est concrétisée le week-end avant d'être étendue aux jeunes et aux seniors en septembre prochain. La gratuité totale pour les métropolitains est prévue dans les trois ans qui viennent. La mobilité décarbonée sera favorisée par la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE) qui permettra de sortir du territoire les poids lourds diesel et les véhicules légers les plus polluants. Ce choc des mobilités est encouragé par des mesures d'accompagnement aux changements, avec l'aménagement d'aires de covoiturage, une réflexion sur les déplacements pendulaires et une nouvelle approche du stationnement dans les zones d'emploi. Cette stratégie mobilités sera mise en œuvre en étroite collaboration avec les communes et leurs habitants. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

TOURISME

LA MÉTROPOLE DESTINATION TOURISTIQUE D'EXCELLENCE

Suite à sa labellisation Grand Site d'Occitanie en décembre par la Région Occitanie, la Métropole va signer un contrat de partenariat avec la Région pour concevoir un projet créatif au profit de l'ensemble du territoire métropolitain. Deux axes stratégiques seront privilégiés : la diversité patrimoniale métropolitaine et l'affirmation de Montpellier comme base de séjour connectée aux Grands Sites Occitanie méditerranéens. La Ville de Montpellier, en outre, vient d'être reconnue « Station de Tourisme » pour une durée de douze ans.



La cathédrale de Maguelone, haut lieu touristique de la métropole.

ENVIRONNEMENT

RECYCLER LES EAUX USÉES POUR LES RÉUTILISER

Afin de mieux réutiliser les eaux usées, la Métropole de Montpellier soumet sa candidature auprès de l'Union européenne pour participer au projet Life Rewa (Recycled Water). Ce dernier prévoit la production de 300 000 m³ par an d'eau recyclée d'ici 2026. Cela nécessitera notamment la construction d'une unité mobile de production d'eau recyclée. Ce projet de 1,7 million d'euros sera financé à 55 % par l'UE. Actuellement, 40 000 000 m³ d'eaux usées traitées sont rejetés tous les ans par les 13 stations d'épuration du territoire métropolitain.

VITICULTURE

SOUTENIR L'EXPORTATION VERS LA CHINE

Une subvention de 36 000 euros est débloquée en faveur de la plateforme de promotion des vins des producteurs de la métropole en direction de Chengdu et de neuf provinces centrales chinoises. Engagés depuis plusieurs années sur le marché chinois, 33 producteurs de la métropole profitent pleinement des actions de promotion. La Chine représente 73 % de leurs exportations totales. Un chiffre qui devrait croître puisque le pays est en passe de devenir le premier consommateur de vin au monde.

258 000 €

C'est le montant total du Fonds métropolitain d'aide aux jeunes qui a été versé en 2020.

Ce fonds est destiné aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires afin de faire face à des besoins urgents. Il n'est activé que si le jeune ne peut bénéficier d'aucune autre aide existante. L'an dernier, 972 jeunes métropolitains en ont bénéficié.

155 000

C'est le nombre de personnes sur le territoire qui ont des difficultés dans l'utilisation des outils numériques.

Au vu de ce constat, la Métropole s'engage aux côtés de l'État pour recruter des conseillers qui formeront les habitants aux usages numériques quotidiens (suivre la scolarité de son enfant, travailler à distance, consulter un médecin), mais aussi à la dimension citoyenne (protéger ses données, vérifier les informations).



Suivez en direct les conseils de Métropole sur montpellier3m.fr